

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de communes Sauer  
Pechelbronn

Séance du 19/09/2022

Date de la convocation:  
12/09/2022  
Date d'affichage:  
12/09/2022

L'an 2022 et le 19 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel au relais de l'amitié de Durrenbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 36  
En exercice : 36  
Votants : 33

**Elus présents :** ISEL Roger

**Titulaires :** MMES : DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, STIEFEL Martine, STURM Céline. WALTER Clarisse, W.EINLING-HAMEL Elisabeth

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, M. CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

**Suppléants – avec délégation de vote :** ROMIAN Serge

**Suppléants – sans délégation de vote :** MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles, SCHAEFFER Marc.

**Elus excusés - procuration ou représenté par le suppléant :**

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à WEISS Damien, FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, MEYER Monique donne procuration à FERBACH Dominique.

MM : KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis, SCHERTZ Christophe est représenté par son suppléant M ROMIAN Serge, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

**Elus absents:**

**Titulaires :**

MME : CRONMULLER Martine

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

**Suppléants :** MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle,

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

**Secrétaire de séance :** M BALL Jean-Claude

Réf : 041.2022  
Vote : A l'unanimité  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Mention exécutoire : Oui

**041.2022 : Installation de nouveaux conseillers communautaires.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code électoral et notamment son article L273-11, stipulant que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 10 000 habitants au sein des organes délibérants des EPCI sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,*

*Vu la séance du conseil communautaire d'installation des conseillers communautaires en date du 17.07.2020,*

*Considérant la démission de M. Gérard NICASTRO de ses fonctions de maire de la commune d'Obersteinbach,*

*Considérant la séance du conseil municipal d'Obersteinbach en date du 03.08.2022 d'élection du maire et du 1er adjoint, et de désignation des conseillers communautaires représentants la commune à la communauté de communes,*

*Vu l'avis favorable du conseil des maires,*

*Vu l'avis favorable du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De prendre acte de l'installation immédiate de Mme Céline STURM, maire d'Obersteinbach, comme conseillère communautaire titulaire, et M. Jacques ROCCHI, 1<sup>er</sup> adjoint d'Obersteinbach, comme conseiller communautaire suppléant,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 21/09/2022

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance, Jean-Claude BALL

Le président, Roger ISEL